9.10.1976 3ème Année n. 2

REVEIL SOCIAL

S.A.V.T.

Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs

AGRICULTURE, SALUT DE DEMAIN

LES FAITS DE SEVESO METTENT TRAGIQUEMENT L'ACCENT SUR L'ACTUALITE' ET L'INTERET DES CONSIDERATIONS EXPRIMEES DANS CET ARTICLE.

AGRICULTURE,SALUT DE DEMAIN

Un des problèmes du monde paysan, aujourd'hui; et parmi les plus importants, est sûrement celui du dépeuplement de la campagne.

Les gens abandonnent en masse leurs terres pour choisir d'autres métiers plus rentables.
Rentables d'avantage aujourd'hui, mais demain? ...

Claude AUBERT dans son livre «L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE» a fait une analyse fort impressionante de l'agriculture et de sa place dans un monde qui s'industrialise chaque jour de plus.

C'est d'ailleurs ce qui se passe, les justes proportions faites, en Vallée d'Aoste.

L'extrait qui suit peut nous aider à comprendre mieux notre situation et à mieux l'organiser.

L'INDUSTRIALISATION OU LE DEPART

Pour l'agriculteur d'aujourd'hui il y a le choix entre deux solutions: partir ou rester. Bien souvent le choix ne sera que théorique, car les plus petits et les plus pauvres n'auront que la solution du départ.

1) Ceux qui partent

iront chercher du travail dans les villes. Ils auront sans doute plus de confort et plus de loisirs que dans leur métier d'agriculteur. Seront-ils plus heureux pour cela?

Quant à la vie dans les villes modernes, nous ne pensons pas assez à ses conséquences sur l'équilibre de l'homme et sur son avenir même. Comment l'organisme humain réagira-t-il à long terme aux conditions de vie de plus en plus artificielles du monde industriel et urbain?

2) Ceux qui restent

Grâce aux machines le travail sera moins pénible. L'agriculteur pourra plus facilement partir en week-end et prendre des vacances. Ses revenus seront plus élevés. Mais quel prix faudra-t-il payer pour ces avantages?

Le travail de l'agriculteur, traditionnellement très varié, deviendra de plus en plus monotone.

L'agriculteur passera une partie de plus en plus importante de son temps sur son tracteur; sans doute sera-t-il moins fatigué physiquement, mais son organisme sera plus éprouvé, le système nerveux et la colonne vertébrale étant les principales victimes.

Les risques d intoxication par les produits chimiques vont en croissant.

FINALEMENT, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AGRICULTEUR SE RAPPROCHENT DE PLUS EN PLUS DE CELLES DE L'OUVRIER D'USINE.

La liberté d'être agriculteur.

Nous ferons une dernière critique à la politique d'industrialisation de l'agriculture; non seulement elle conduit à produire des aliments qui ruinent notre santé, mais elle le fait de manière contraignante.

Il n'est certes pas interdit de produire et de consommer des produits non dénaturés; il n'est pas interdit non plus au petit agriculteur qui ne veut pas quitter la terre d'y rester, mais tout est mis en oeuvre pour empêcher l'une et l'autre chose. (Il suffit de penser aux plans d'aménagement) Ceux qui dénoncent le danger des méthodes agricoles modernes et préconisent des méthodes plus respectueuses des lois biologiques sont traités

(Suite page 2)

«Passe revolu ou espoir pour l'avenir? »
(dessin de Claudia Elmi)

(Suite de la page 1)

de rêveurs, de rétrogrades, de charlatans. Quant aux petits agriculteurs ils se retrouvent un beau jour ruinés sans qu'ils comprennent très bien pourquoi.

Cependant il est encore des hommes qui préfèrent une vie au contact de la nature, et un travail parfois rude mais varié et qui leur laisse leur indépendance, bref, un travail à la mesure de l'homme.

Mais cette race d'hommes, la société de consommation les rejecte: il n'y a plus de place pour eux dans notre société industrielle: l'industrie s'est emparée de l'agriculture comme des autres secteurs de l'économie.

Nous croyons avoir conquis la liberté: nous sommes libres, en effet de nous empoisonner de mille manières différentes, et de nous détruire par un travail et un mode de vie de plus en plus artificiels, mais pas de vivre comme l'exige le respect des lois de la vie.

Perspectives

L'agriculture biologique (qui collabore avec la nature) est, nous en avons la conviction, l'agriculture de demain. Mais nous ne nous faisons aucune illusion, elle mettra sans doute beaucoup de temps à s'imposer. Il lui faudra le temps que mettront les hommes à s'aperçevoir qu'ils sont dans l'erreur. Sans doute faudra-t-il quelques catastrophes pour que l'homme se réveille.

Mais comment organiser l'agriculture biologique?

Des petits groupes de 4 ou 5 exploitations complémentaires pourraient se constituer, chacun se spécialiserait dans un type de production (arboriculture, polyculture, élevages divers.)

Chaque groupe aurait un point de vente commun.

Ainsi chaque ville serait entourée d'une zone qui réaliserait un équilibre harmonieux entre, d'une part, des forêts et des prairies ouvertes à tous, d'autre part, des petites exploitations familiales dont beaucoup pourraient vendre leurs produits directement aux citadins venus en week-end. Certaines pourraient y ajouter une fonction hôtelière.

L'agriculteur, architecte du paysage et gardien de la nature

On se préoccupe beaucoup actuellement, du moins si l'on en croit les discours officiels et les journaux, de protéger la nature. On prétend le faire, entre autres moyens, en créant des parcs nationaux et régionaux. Or les forêts, les parcs nationaux, les zones aménagées pour le tourisme ont besoin d'être constamment entretenus. La campagne était jusqu'à ces derniers temps, entretenue gratuitement par les paysans; ce sont eux qui ont fait ces paysages si harmonieux qui constituent un des charmes de notre pays. La pratique d'une agriculture diversifiée et de type familal conduisait naturellement à un paysage équilibré, où alternaient champs, prés et bois, sans oublier les villages qui s'intégraient parfaitement dans les sites naturels.

Les paysans partis, il faudra payer des fonctionnaires (ou des paysans fonctionnarisés) pour entretenir la campagne. Mais le paysage, au lieu d'être modelé par les traditions paysannes, sera planifié par les bureaucrates, les villages devenus inutiles seront remplacés par les résidences secondaires, des hôtels d'un modernisme agressif et des aires de «caravaning». Les citadins pourront ainsi passer leurs week-ends et leurs vacances dans des «réserves» dans lesquelles ils recréeront rapidement leur mode de vie urbain. Ils seront dans la nature, mais plus que jamais coupés d'elle, car il manquera ce maillon essentiel, le dernier qui les reliait encore à la terre: la présence d'hommes vivant du travail de la terre et observant les rythmes naturels, dont l'existance rappelait aux citadins qu'il est possible de vivre ailleurs que dans les villes monstrueuses, et peut-être d'y mener une vie plus normale. Car les paysans, en même temps qu'ils gardaient et aménageaient la nature, l'animaient d'une présence humaine irremplaçable.

Je vous entends, technocrates, qui criez à l'utopie, et vous, économistes, qui me demandez si j'ai calculé ce que cela coûterait. Si c'est une utopie, alors la santé et le bonheur de l'homme sont aussi des utopies. Quant au coût de l'opération, je ne l'ai pas calculé et je n'ai pas l'intention de le faire, car la santé et le bonheur de l'homme ne s'évaluent pas en billets de banque. Mais, si vous y tenez vraiment, faites le calcul, mais n'oubliez rien: tenez compte de l'économie réalisée sur les hôpitaux, les médicaments, les journées de travail perdues pour maladie, le temps, l'argent et la fatigue gaspillés pour chercher un peu de verdure à des centaines de kilomètres...

Et si malgré tout vous ne voulez pas y venir, je ne me fais pas trop de soucis, vous y viendrez malgré vous, car dans quelques décennies, voire dans quelques années, bien des régions de «grande culture» ne seront plus bonnes qu'à être reboisées: les sols y seront devenus incultivables, ruinés par l'agriculture industrielle. Déjà dans certaines régions de monoculture de céréales, les rendements vont en diminuant, malgré des doses croissantes d'engrais, car les sols s'épuisent lentement.

On reboisera donc, mais on regrettera d'avoir tant attendu.

Que pensons-nous de faire nous les valdôtains? Nos villages meurent, la campagne est abandonnée: dans quelques années le tourisme trouvera une Vallée désolée... et ce sera une mort collective!

H.A.

Per l'agricoltore di oggi c'è la scelta tra due soluzioni: partire o rimanere. Molto spesso però questa scelta è soltanto teorica, poichè per i più poveri non si pone altra alternativa che quella della partenza.

Vittime di questa situazione non sono soltanto coloro che ne sono direttamente toccati, ma lo siamo tutti. L'alienazione, la rottura dell'equilibrio biologico, la degradazione del paesaggio sono problemi urgenti e scottanti per i quali non sembra ci possano essere soluzioni veramente efficaci all'infuori di un rilancio dell'agricoltura nei suoi aspetti più umanizzati.

1) E. AUBERT - L'industrialisation de l'agriculture ed le courrier du livre - PARIS

UNE LETTRE AU SECRETAIRE DU S.A.V.T.

Aoste le 15 juin 1976
A M. le Secrétaire du SAVT

Je viens de recevoir le «Reveil Social» avec beaucoup de plaisir, car il me manquait depuis trop de temp. Je viens d'apprendre que... Reveil Social « vuole essere un'occasione di discussione, di scambio e di correzione reciproca fra lavoratori valdostani...»;
puisque je me sens un travailleur valdôtain de l'école et je pense que nôtre «.. controparte..» c'est le pouvoir politique, en ce moment représenté en VDA par les mouvements régionalistes et leurs alliés PLI, DC, PSI etc... et que a Rome ce pouvoir est représenté surtout par la D.C., je me demande, ou mieux je demande au secrétaire du SAVT avec quelle COHERENCE et quelle CREDIBILITE' syndicale on peut passer sur le JOURNAL DU SYNDICAT la propagande électorale pour M. FOSSON (je n'ai rien envers lui en tout que personne, au contraire j'ai du respect pour lui, en tout que membre fondateur du SAVT), qui représente en ce moment LES PARTIS AU POUVOIR, qui représente aussi la D.C., la cause du malaise social et économique du pays et de l'élionation ethnique, sociale, culturelle du VDA.

Je demande une réponse sur le «Reveil Social» ou bien dans une séance des inscrits au syndicat de l'école du SAVT.

Donato Haudemand

Le dernier numéro du R.S. n'a pas manqué de susciter l'intérêt des travailleurs valdôtains. La preuve en est que nous avons reçu plusieurs lettres. Entre autres celle de Donato HAUDEMAND qui, avec sa position critique, me permet de préciser d'une façon claire et sereine la question concernant des souhaits du S.A.V.T. a M. FOSSON. J'ai voulu répondre maintenant seulement et non sous l'impulsion du moment car à mon avis HAUDEMAND a exagéré avec ses rémontrances. Appeler «propagande électorale» la communication de la candidature de FOSSON que nous avons passée dans le journal et les souhaits que nous lui avons adressés en tant que membre fondateur, ancien secrétaire et président du S.A.V.T. veut dire avoir une idée assez curieuse des rapports entre les hommes en général et entre camarades de syndicat en particulier. D'autres, en effet, sont habitués à peser mots et actions en raison de leur rentabilité électorale et à laisser de côté tout autre considération.....

Mais loin de nous toute polémique. Cependant je tiens à préciser que notre joutnal aurait été disposé à présenter ses souhaits à n'importe quel autre candidat qui, valdôtain de coeur et de comportement, eût travaillé pour le Syndicat Autonome Valdôtain. Mais il n'y en avait pas.....

Quant au pouvoir politique en V.D.A. tout en partageant certaines affirmations de HAUDEMAND, je ne crois tout de même pas que la D.C. serait la seule responsable de l'aliénation ethnique sociale et culturelle du VDA.

D'autres partis nationaux ont de graves responsabilités. Il s'agit, je pense d'avoir plus de pouvoir politiquement' économiquement, culturellement, etc. Dans ce but et afin d'éviter les mésalliances que mon Haudemand déplore, le seul moyen est d'aboutir finalement à l'allian ce que nous désiront depuis toujours et pour laquelle nous n'arrêtons pas de travailler, celle de tous les Valdôtains et des mouvements politiques qui les représentent, pour que notre peuple ait finalement la force pour affirmer ses droits et repousser toute forme d'exploitation qui nous opprime.

François Stevenin

L'ECOLE C'EST L'HEURE D'AVOIR LA NOTRE

Les syndicats et les partis politiques ont souvent parlé d'école en VDA et ce qui a été dit et écrit à ce sujet pourrait remplir un nombre considérable de volumes.

Le SAVT a contribué à ce débat en différentes occasions et par différentes considérations dont le noyau, cependant, se reduit à ceci: LES VALDOTAINS, ainsi que les Italiens, les Français, les Allemands et tous les autres peuples du monde, ONT LE DROIT ET LE DEVOIR D'AVOIR LEUR ECOLE.

Dans ce but le SAVT, dans la conviction de répondre, par là, aux voeux du peuple valdôtain, a préparé et soumet a ses adhérents cette ébauche de proposition de loi par initiative populaire portant sur l'institution - finalement - de l'ECOLE VALDOTAINE.

Des représentants éminents des trois Mouvements Régionalistes et des Démocrates Populaires ont marqué leur accord. Le Parti Communiste et la Démocratie Chrétienne ont soumis notre proposition à leurs organes de direction et nous souhaitons bien vivement avoir également leur appui.

Nous espérons qu'un comité de promoteurs -le plus large possible- pourra se former au plus tôt et que la proposition de loi suivra son iter le plus rapidement possible.

PROPOSITION DE LOI

- Considérant que l'ensemble des mass-media et des rapports sociaux en notre Pays se passent désormais presque totalement en italien;
- constatant pour autant que la réalité effective rend le contenu de l'art. 38 du Statut Spécial une pure affirmation de principe, dont l'actuation demeure impossible;
- pleinement conscients du préjudice que ce fait cause aux Valdôtains;
- dans la conviction que la plus grande responsabilité de cet état de choses revient à l'école actuelle, dont la langue instrumentale est uniquement l'italien;
- attendu que le français, langue des Valdôtains, n'a joué jusqu'ici dans l'école que le rôle de langue enseignée et jamais celui de langue de l'enseignement;
- attendu également que la situation de la langue allemande' langue d'une partie des Valdôtains, est encore plus malheureuse;
- compte tenu que les organes responsables de l'école n'ont jamais exprimé le moindre doute quant à la légitimité d'une telle situation;
- dans le but de contribuer à la concrète réalisation de la parité des deux langues, française et italienne, énoncée par l'art. 38 du Statut Spécial; et afin de consentir aux Valdôtains de langue alémanique, dont les droits linguistiques ont été trop longtemps méconnus, les mêmes possibilités qu'aux autres Valdôtains;

les électeurs valdôtains soussignés formulent la proposition de loi qui suit:

ART. 1 Le Conseil de la Vallée institue une école valdôtaine, au niveau maternel, primaire et secondaire, où le français est la langue de l'enseignement.
L'école valdôtaine secondaire de deuxième degré est constituée par un tronc commun unifié et permet différentes options dont la nature est à fixer en accord avec les organes collégiaux intéressés.

ART. 2 Dans l'école valdôtaine, les heures de cours dédiées à l'enseignement de la langue italienne sont en même nombre que celles dédiées à l'enseignement de la langue française, en conformité à l'art. 39 du Statut Spécial.

ART. 3 L'école valdôtaine, du fait qu'elle est conforme aux dispositions de la loi italienne, décerne des titres dont la validité est la même, à tous les effets, que celle des titres décernés par l'école italienne. Le Gouvernement Valdôtain s'emploie aussi à ce que la correspondance des titres existant actuellement entre école de pays francophones soit étendue à l'école valdôtaine.

ART. 4 L'école valdôtaine entre en fonction, dans les centres à différente extraction ethnique, parallèlement à l'école italienne existant actuellement en VDA. Dans les centres à population monoethnique valdôtaine, elle peut remplacer l'école italienne.

ART. 5 Dans les communes germanophones de la Vallée du Lys, Gressoney-la Trinité, Gressoney-St.-Jean, et Issime, l'école valdôtaine prévue par l'art. 1 de la présente loi, a l'allemand comme langue instrumentale et prévoit le niveau maternel, primaire et secondaire de 1er degré. Le niveau secondaire de 2ème degré, dont à l'art. 1 n'est institué que si le nombre des élèves le justifie. A' défaut de cette institution le Gouvernement Valdôtain prendra des accords avec la Province Autonome de Bozen, Tirol du Sud, afin de consentir aux élèves valdôtains de langue allémanique l'accès aux écoles secondaire de 2ème degré, avec langue d'enseignement allemande, de cette province. L'Administration de la VDA se charge, le cas échéant, des frais découlant de l'obligation, pour les élèves valdôtains dont ci-dessus, de fréquenter des écoles en langue allemande de la VDA.
L'art. 3 de la présente loi doit être interprété, dans les communes susdites en remplaçant l'expression «francophones» par l'expression «germanophones.

ART. 6 Le recrutement du personnel enseignant se fera d'après les dispositions contenues dans le «Decreto Delegato» pour la VDA. Le Gouvernement Valdôtain, par ses organes préposés à l'instruction publique, controlera cependant, à l'aide d'épreuves adéquates, que les candidats possèdent les capacités nécessaires à l'enseignement dans une école à langue instrumentale française ou allemande.
Le Gouvernement Valdôtain est tenu à fournir, aux enseignants titulaires d'un poste d'enseignement en VDA ou ayant titre pour le devenir, qui le désirent, les possibilités effectives d'acquérir les capacités dont ci-dessus.Ces enseignants, pendant la durée des cours et de toute activité de préparation à l'enseignement dans l'école valdôtaine, dont aux art. 3 et 5 de la présente loi, seront considérés en service.

ART. 7 A' défaut d'enseignants valdôtains, ou à côté de ceux-ci pendant un certain temps, le Gouvernement Valdôtain pourra faire recours à des enseignants provenant de pays francophones et germanophones, porteurs de diplômes délivrés en ces pays. Le Gouvernement Valdôtain veillera toutefois à ce que ces enseignants, le cas échéant, soient recrutés, dans la mesure du possible, dans des régions tout à fait analogues à la VDA, telles que la Savoie, la Suisse Romande et la Suisse Alémanique.

LA CRISI IN VDA

La crisi che stiamo attraversando, che investe tutti i paesi capitalistici, non ha lasciato immune la V.D.A. La struttura economica della V.D.A. è saldamente nelle mani dei capitalisti italiani sia privati che del capitalismo di Stato, e di conseguenza è soggetta a tutte le variazioni di umori dell'Economia Italiana e internazionale, la quale è gestita dalle multinazionali corrutrici dei giovani e delle forze politiche che da anni sono alla guida della vita politica Italiana.
Pertanto da queste considerazioni e dando uno sguardo agli interventi e alle esperienze maturate in materia di incentivazione industriale si può tranquillamente affermare che i fondi della provvidenza sono infiniti, (Stato Regioni Province BIM Comuni) anche se quasi sempre non hanno dato quei risultati occupazionali e sociali per i quali venivano elargiti.
In V.D.A. queste esperienze sono più interessanti perchè nell'esecutivo si sono alternate tutte le forze politiche dell'arco costituzionale e quindi hanno gestito la cosa pubblica partendo da posizioni ideologiche diverse, ma non si è riusciti ad andare oltre la contribuzione incentivante in prima fase, costruzione di stabilimenti ad hoc dopo finanziamento alle imprese a P.P.S.S. che vengono così a beneficiare di ulteriore denaro pubblico senza assolvere al loro compito costituzionale, accumulando deficit spaventosi, senza mai preoccuparsi se queste iniziative si intrensicano al tessuto socio economico Culturale Valdostano.
Nessuna iniziativa dell'Ente Pubblico ha teso ad incentivare e promuovere l'iniziativa locale, salvo qualche agevolazione agli artigiani, che per le loro dimensioni sono spesso giudicati come i parenti poveri dell'Industria anche se in V.D.A. occupano tanti dipendenti quanto la Naz. COGNE e forse più, non considerando che dalla scuola artigianale può emergere quella classe dirigenziale ed imprenditoriale che la V.D.A. non ha mai saputo esprimere anche perchè forzatamente si vanno a ricercare sempre e comunque soluzioni esterne alla Valle. In questo quadro si colloca la decisione dei dipendenti dell'APPEL che con l'intervento finanziario Regionale hanno iniziato l'autogestione dello stabilimento, che ha fallito la sua iniziativa nonostante i finanziamenti ottenuti e di costi di ammodernamento dello stabilimento della V.D.A.
Iniziativa che non ha trovato solo consensi e che certamente incontrerà delle difficoltà nel prosegno, perchè sola nel contesto capitalistico, che farà di tutto per soffocarla, per dimostrare che gli

(Suite page 4)

LE DEBAT LINGUISTIQUE EN VDA

(Suite du 1er numéro)

Passons donc à l'analyse: le procédé qui a permis à Ascoli d'individualiser l'aire «franco-provençale» se borne essentiellement à examiner les résultats de l'évolution dans les parlers gallo-romans du A tonique latin en syllabe libre (c'est à dire terminant par voyelle). Tandis que en français il y a toujours palatisation du A (lat. pratu — fr. pré; lat.nasu — fr. nez; lat.cane — fr.chien) et en «provençal» jamais (lat.pratu —pr.pra; lat.nasu — pr. nas; lat. cane pr.can) dans l'aire que Ascoli appelle franco-provençale on trouve une situation intermédiaire (lat. pratu — f.p.pra; lat. nasu — f.p. nas; lat. cane — f.p. cin) où il y a palatisation seulement quand le A suit une consonne palatale.

L'aire où se manifeste ce phénomène linguistique (aire franco-provençale) comprend, grossomodo, la Savoie, le Valais, le canton de Vaud, le Val d'Aoste et quelques vallées du Piémont.

Cette méthode d'analyse, permettant d'individualiser une aire linguistique en partant d'une série d'isogloses, est loin d'être définitive; elle relève d'une conception statique des parlers romans à laquelle on peut faire quelques objections.

D'abord le fait de prendre le résultat actuel d'un certain élément latin dans un certain point linguistique comme seul facteur de distinction par rapport à d'autres points de la même aire ou à des points d'aires différentes peut donner une idée tout à fait fausse de la réalité. Cela parce que le résultat actuel peut dépendre de l'action, dans une période intermédiaire entre la latinité et la situation actuelle, d'un centre d'unification culturelle et linguistique de type roman. En substence, la méthode de Ascoli ignore toute l'histoire linguistique d'une région depuis le moment de sa latinisation jusqu'à la situation actuelle.

De plus, elle présuppose une régularité absolue de résultats qui n'existe pas dans la réalité * (2)

En somme, la conception dont relève ce système de classification est tout à fait statique. La linguistique y est considérée comme une science naturelle: or cette conception, le langage étant un produit de l'homme, est inexacte. On ne peut pas étudier le langage en soi puisque le langage n'existe pas en soi, mais en tant que prosuit, réinventé sans cesse, de l'activité humaine.

Donc la linguistique, à condition que elle veuille étudier la réalité et non pas seulement un semblant de réalité, est une science humaine, ayant pour centre l'homme, conçu historiquement en tant que porteur d'une culture et membre d'une communauté sociale. Sans cela elle peut s'intéresser aux différences lexicales entre de différents langages * (3), mais ne pourrait étudier et définir les rapports entre langue et patois, puisque le fait q'un langage soit langue ou patois tient essentiellement au rôle qu'il joue dans une communauté humaine.

Comme Ascoli a défini certaines différences entre le patois qu'on parle au Val d'Aoste et le français, de la même façon on pourrait trouver et définir des différences, très nettes, entre plusieurs variétés de patois valdôtains, et définir ainsi plusieurs aires linguistiques; ce n'est oas cela qui nous permettrait de dire que deux, trois ou quatres langues différentes existent au Val d'Aoste. De même cela ne permet pas à Ascoli de dire que le patois qu'on parle au Val d'Aoste et le français sont deux langues différentes.

Il faut donc voir ce qu'ont été historiquement les rapports entre le français et le «franco-provençal».

Comme on le sait, le «franco-provençal», le français (langue d'oil) et l'occitan (langue d'oc) sont issus du latin, et plus précisément du latin qu'on parlait en Italie et dans les provinces de l'empire romain dans les premiers siècles de l'âge vulgaire. Nous ne possédons de cette langue que des renseignements indirects, par conséquant on s'est longtemps disputé son uniformité; ce qui est sûr c'est que si l'unité factice du latin vulgaire est méthodiquement nécessaire, sa variété interne effective est un postulat logique indéniable.

Comme la transformation d'une langue jusqu'à en devenir une autre ne se fait pas du jour au lendemain, il serait impossible et même inutile et arbitraire de fixer une date précise à cette transformation; on peut cependant constater qu'à partir grossomodo du VII siècle certaines tendances commencent à se figer en des structures et des systèmes différents selon les régions; c'est le début de l'évolution qui aboutira à la formation des langues romanes ou néolatines.

Cependant le latin demeure «langue officielle» et ce n'est qu'au XIV siècle, dans l'état français et dans l'état savoyard (dont le Val d'Aoste faisait partie) que des édits prescrivant l'emploi de la langue vulgaire (français) sont promulgués.

En 1539 le gouvernement de Paris promulgue l'édit de Villiers-Cotterets prescrivant l'emploi du français dans toutes les pièces judiciaires du royaume. Trois ans plus tôt, en 1536, la Congrégation des trois états de Savoie, qui était un organisme politique indépendant de l'état français, avait substitué le français au latin dans les procès - verbaux du Consilium generale totius. L'emploi de la langue française fut ensuite prescrit (ou plutôt sanctionné) dans la Congrégation des trois états de Savoie par les Lettres Patentes d'Emmanuel-Philibert en 1561.

2) *En ce qui concerne cette analyse je me suis conformé assez strictement à celle qu'a faite Corrado Grassi dans son «Corso di geografia linguistica», Giappichelli, Torino.*

3) *J'emploi le mot «langage» à la place de «langue» puisque ce dernier mot est souvent employé en opposition à «patois», «dialecte», et pourrait donc rendre ambigu ce que je veux dire ici.*

Così come Ascoli ha definito certe differenze tra il patois che si parla in Valle d'Aosta e il francese si potrebbero trovare e definire delle differenze, molto nette, tra più varietà di patois valdostani e definire in tal modo diverse aree linguistiche. Questo non ci permetterebbe di certo di affermare che tre o quattro lingue diverse esistono in VDA.

Similmente questo non permette a Ascoli di dire che il patois parlato in VDA e il francese sono due lingue diverse.

(A SUIVRE)

(Suite de la page 3)

imprenditori sono indispensabili nell'attuale condizione economica generale e che senza la pesante mano del patronato i lavoratori non sono in grado di produrre, commercializzare, tenere dei rapporti con l'esterno della fabbrica. Ma se questa esperienza comunque vada sarà valutata solo per il risultato economico prodotto, e non come esperienza generale acquisita coinvolgendo direttamente i lavoratori alle sorti dell'azienda autoresponsabilizzandoli a tutti i livelli societari e manageriali sicuramente continueremo a ricercare soluzioni industriali esterne alla realtà, senza mai porci il problema di che fine fanno i quattrini della VDA e cosa farne degli stabilimenti che oggi fanno cattiva mostra sulla statale 26.

V. LEXERT

SYNDICAT AUTONOME VALDOTAIN
DES TRAVAILLEURS
Paraissant une fois par mois
Rédaction et administration au
Siège du SAVT
2, place Manzetti 11100 Aoste - Tél. 44336
Dir. Resp. Charles Ferina
Enreg. Tribunal d'Aoste n. 4/73 du 16/10/73
Tipografia U.V. - Aosta